



Le bulletin municipal



Année 2013 - N°24

SOMMAIRE

3-8 | Infos Municipales

- 3 | Mot du Maire**
- 4 | Services public**
- 4 | Déchèteries**
- 4 | Ordures ménagères**
- 5 | Salle des fêtes**
- 5 | Cartes de pêche**
- 6 | Etat civil**
- 6 | Concours de maisons fleuries**
- 7 | Réalisations 2012**
- 7 | Projets 2013**
- 8 | Finances municipales**
- 9 | Bar Restaurant**

10-21 | Infos Diverses

- 10 | Petites histoires d'antan (1909 - 1941)**
- 15 | FDGDON (lutte et gestion et lutte contre les organismes nuisibles)**
- 16 | Clic All'iages**
- 17 | L'association Mobilité dans le Pays de Craon**
- 18 | SAGE Oudon**
- 19 | Jardiner au naturel, ça coule de source !**
- 20 | RAM, service de la Communauté de Communes**
- 20 | Main tendue**

22-33 | Vie Associative

- 22 | Familles rurales 'Athée - La Chapelle-Craonnaise'**
- 23 | Comité des Fêtes**
- 24 | Tennis de Table**
- 25 | A.S. La Chapelle-Craonnaise**
- 26 | Club du Bon Accueil**
- 27 | Junior Association 'Entre Amis'**
- 28 | Autour des Enfants**
- 30 | Le Pâtis**

Edito 2013



Je vous présente tous mes bons vœux et surtout une bonne santé pour cette nouvelle année 2013. Qu'elle vous apporte tout ce que vous souhaitez pour chacun d'entre vous, pour vos familles et pour vos proches.

Les vœux sont traditionnellement l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée, mais aussi de se projeter dans l'avenir, d'ouvrir d'autres perspectives qui concernent notre commune.

Concernant l'état civil, le nombre d'habitants de la commune reste stable avec 330 habitants.

7 familles ont fait le choix de venir habiter à la Chapelle Craonnaise. Bienvenue à tous. Nous avons enregistré 2 naissances en 2012 dont une un peu particulière, puisqu'elle s'est déroulée au domicile de ses parents au Pâtis. Il s'agit d'une des rares naissances sur le territoire de la commune depuis de nombreuses années.

2 décès ont été enregistrés.

Les projets 2013

- des travaux sont en cours à l'église pour remplacer les vitraux endommagés.
- Il y a un projet d'enfouissement des réseaux de la mairie jusqu'à la Minée. La commune a été retenue au niveau départemental pour des travaux devant débuter au second trimestre 2013.
- au niveau de la mairie, le ravalement de la façade côté est et nord sera à prévoir durant l'année.
- un projet d'aménagement du parc de loisirs à côté du plan d'eau est prévu Il est prévu la construction d'un abri, ainsi que l'achat de quelques tables de pique-nique et des jeux pour enfants rénovés.

La reprise du restaurant

Comme nous l'avions évoqué il y a 1 an, notre dernier commerce a fermé en 2011. La Communauté de communes a racheté le bâtiment, et après quelques mois de travaux le restaurant va rouvrir permettant de re-dynamiser la commune. Pour cela nous faisons confiance à Gilles Humeau.

L'intercommunalité

L'an dernier, nous avons évoqué le regroupement des 3 communautés de communes. La préfecture nous a demandé notre avis sur cette fusion, le conseil municipal avait émis un avis défavorable puisque nous manquions d'informations face à ce projet.

Depuis 1 an les 3 communautés de commune ont réalisé des diagnostics présentés aux élus, ainsi que la création de groupes de travail. Le préfet a pris la décision d'avoir une communauté de communes élargie. Le conseil municipal, de nouveau consulté, a émis un avis favorable pour ce regroupement à l'unanimité en fin d'année. La future grande Communauté de communes prendra effet à partir du 1er janvier 2014.

J'adresse mes remerciements à mes adjoints, l'équipe municipale, aux membres du CCAS, aux personnels communaux qui par leurs compétences et leurs travaux m'accompagnent au quotidien.

Excellente année à vous tous

Vote maire, Gérard Lecot.

SERVICES PUBLICS

La Mairie est ouverte :

le lundi de 9 h à 12 h

le mardi de 9h à 12h et de **14h à 17 h les semaines paires**

le jeudi de 14 h à 17 h

le vendredi de 9h à 12h

DECHETERIES

| <u>Horaires d'ouverture</u> | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|---|----------------|-----------|----------------|----------------|----------------|---------------------------|
| Cossé le Vivien 02.43.64.31.69 | 13h30 17h30 | | 13h30 17h30 | 13h30 17h30 | 13h30 17h30 | 9h - 12h 13h30 - 17h30 |
| Craon 02.43.06.08.69 | 13h30 17h30 | 9h 12h | 13h30 17h30 | 13h30 17h30 | 13h30 17h30 | 9h - 12h 13h30 - 17h30 |

ORDURES MENAGERES

Collecte le mercredi

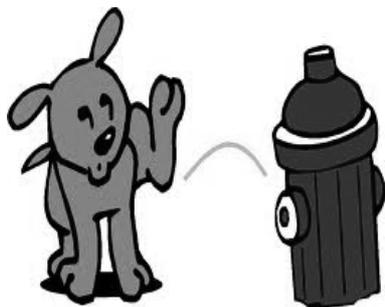
Pour les personnes collectées 1 fois par semaine à domicile (le bourg et le Pâtis) , il est formellement interdit d'aller déposer des ordures dans les containers réservés aux maisons isolées et fermes sous peine d'amendes.

Le bac doit être sorti la veille du jour de ramassage, la collecte n'étant pas réalisée à heure fixe.

Assainissement collectif :

il est formellement interdit de jeter les lingettes de bébé dans les toilettes

Nos amies les bêtes



Nous vous rappelons que les trottoirs de notre village et les aires de jeux pour nos enfants ne sont pas des lieux propices à recueillir les déjections de votre animal de compagnie, et que tout propriétaire d'animaux en divagation est passible d'une amende, alors s'il vous plaît un peu de civisme...

Infos Municipales

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

| | |
|-------------------------------------|----------|
| Repas jusqu'à 40 personnes | 97.00 € |
| Repas de 41 à 70 personnes | 108.00 € |
| Repas de plus de 70 personnes | 138.00 € |

Location weekend entier (samedi +dimanche)

1 er jour tarif ci dessus puis 2 éme jour tarif unique 60.00€+chauffage 24.00€

| | |
|--|---------|
| Vin d'honneur | 30.00 € |
| Chauffage pour un vin d'honneur | 12.00 € |
| Chauffage pour une autre location | 24.00 € |
| Location pour une association communale chauffage compris | 52.00 € |
| Location pour une association hors commune (chauffage non compris) | 66.00 € |
| Location sonorisation | 20.00 € |
| Vaisselle cassée ou perdue(l'unité) | 1.50 € |

Deux locations gratuites par association communale en partant du 1er Janvier de l'année en cours

La salle des fêtes dispose d'un téléphone avec service téléséjour:

Réception d'appels

Le service permet de recevoir des appels de toute provenance, y compris depuis l'étranger, à l'exception des appels payables à l'arrivée « PCV France » et « P.C.V. Internationaux » dont la réception n'est pas autorisée.

N° 02 43 91 76 88

Emission d'appels

- Les communications vers les numéros d'appels gratuits de France Télécom ou d'autres opérateurs :
- Numéros Verts (0 800 XXXXXX)
- SAMU (15) - Police (17) - Pompiers (18) - Numéro d'Urgence Européen (112) ;
- Numéro d'urgence personnes déficientes auditives (114) ;
- Samu social (115) - SOS Enfants disparus (116000) - Enfance maltraitée (119) ;

Les communications passées par l'intermédiaire de cartes prépayées et postpayées de France Télécom ou d'autres opérateurs de télécommunications.

Nous vous rappelons que chaque utilisateur est responsable du nettoyage et du rangement de la salle. De ce fait le président de chaque association est responsable de la salle ainsi que la cuisine qui doivent être libre de tout matériel avant le lundi 12 h

L'activité de la salle doit être terminée à 2 heures du matin

En cas de non respect de cette consigne, vous vous exposez en cas de bruit (musique trop forte ou klaxon etc...) à un contrôle de la gendarmerie avec risque de verbalisation .

CARTES DE PECHE

Cartes à la journée 1,5 € la gaule

Cartes à l'année à prendre à la Mairie :

20 € la carte pour deux gaules par personne

10 € la carte pour les enfants de moins de 14 ans

(La carte à l'année peut dorénavant être prise par tout le monde ; même les pêcheurs n'habitant pas à la Chapelle-Craonnaise)

Etat - civil 2012

Naissances

Noélie GUINEHEUX née le 6 janvier 2012 à Château-Gontier
Emmy MAUNIER née le 15 octobre 2012 à La Chapelle Craonnaise

Décès

Maurice RADÉ le 3 avril 2012
Renée SEYEUX épouse RADÉ le 30 novembre 2012

CONCOURS MAISONS ET FERMES FLEURIES 2012

Maisons avec jardin visible de la rue

- 1 - Mr et Mme HOUTIN Michel , lot. Des acacias
- 2 - Mr et Mme RABEAU Rémi , lot. Des acacias
- 3 - Mr et Mme GAROT Paul , rue des loisirs
- 4 - Mr et Mme BORDEAU Stéphane , lot. Des acacias
- 5 - Mr et Mme AUBERT Patrick, la minée

Maisons isolées ou fermes inscrites en mairie

- 1 - Mr et Mme BANNIER Daniel «le Pâtis»
- 2 - Mme BANNIER Nicole «la Flingue»
- 3 - Mr et Mme PRAMPART Marcel «la Frotardièr»
- 4 - Mr et Mme LECOT Gérard «Etrogné»
- 5 - Mr et Mme LOUIN Anthony «les Villes»



Le 6 janvier 2013, remise des prix du concours des maisons fleuries



Villes et villages fleuris

Cérémonie de remise des prix de fleurissement , le samedi 29 septembre 2012 à Saint Fort. La Chapelle-Craonnaise obtient un pétale (prix d'encouragement) , Claudine Bouleau représente la commune.

Réalisations 2012

| | |
|---|---------|
| Installation d'un ossuaire dans le cimetière | 1080 € |
| Changement de 2 fenêtres à la mairie | 2 144 € |
| Acquisition d'un taille-haie | 605 € |
| Acquisition d'un réfrigérateur pour la salle des fêtes | 2 441 € |
| Déplacement du chemin du Pré (en partenariat avec le bassin de l'Oudon) | 1677 € |
| Changement de lanternes | 1350 € |
| Projecteur église | 1 234 € |
| Acquisition d'une bande de terrain pour l'accès au cimetière | 1 500 € |
| Argent de Poche (salaires des jeunes) | 550 € |
| Rachat de la licence du bar des sports + Bar (meuble) etc | 8 000 € |

Projets 2013

- Restauration de la baie et vitrail au sud de l'église (en cours)
- Enfouissement des réseaux (de la mairie à la Minée) (2nd semestre 2013)
- Ravalement du pignon de la mairie (projet)
- Aménagement du « parc de loisirs » (jeux enfants et abri) (projet)

La cantine de Gilles

Bar - Restaurant - Traiteur à la Chapelle Craonnaise

Le Restaurant : Cuisine traditionnelle et spécialités

Mêlant cuisine traditionnelle et spécialités du chef, je vous invite tous les midis.
Possibilité de repas le soir pour les groupes (sur réservation).

Bar

Plats à emporter

Traiteur :

Je suis à votre disposition pour organiser toutes vos repas de famille, vos réceptions, mariages, communions, baptêmes, repas entre amis ...

Dépôt de pain :

Toutes sortes de pains vous sont présentées : **baguette, boule, boule coupée...**
Possibilité de commande pour des demandes spéciales (prévenir à l'avance).

Epicerie :

Tous les produits de première nécessité et denrées non périssables.

Services :

Journal, gaz, cartes de pêche ...

Horaires d'ouverture :

7 h 30 → 14 h 30 du lundi au vendredi
16 h 30 → 19 h

8 h 30 → 12 h le samedi

8 h 30 → 13 h le dimanche



**Besoin de plus d'informations ou d'un devis pour votre repas de groupes ?
N'hésitez pas à me contacter par téléphone au
02 43 58 59 80 ou au 06 74 50 05 96**

La Chapelle-Craonnaise

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort de M. Théophile François, secrétaire de mairie de la Chapelle-Craonnaise, depuis plus de trente ans. Le défunt était très estimé dans la commune et toute la contrée.

06/12/1909

ATTENTION

Fidèles consommateurs de
PIMPRENELLE

La pénurie des matières sucrantes n'est pas un obstacle à sa fabrication. Se conformer au même mode d'emploi qu'avec le sucre, mais ne laisser macérer que 2 ou 3 jours dans un endroit frais. Servir glacé.

La Chapelle-Craonnaise

ACCIDENT MORTEL. — Samedi matin, ont eu lieu, en la chapelle de l'hôpital Saint-Julien de Château-Gontier, les obsèques du soldat Edouard Collinet, du 1^{er} génie, décédé jeudi matin en cet établissement. Ce malheureux soldat est mort des suites d'un accident de voiture : en procédant, mardi, à des travaux de charroi, dans une ferme de La Chapelle-Craonnaise, une voiture écrasa en partie Collinet. Le défunt était âgé de 44 ans et marié.

26/06/1917

Bégaïement

Corrigé en moins de 3 jours. Demander l'ouvrage : Bégaïement (2^e edit.). Prof. A. Baudet, 9, r. Goya, Bordeaux.

La Chapelle-Craonnaise

COUPS ET BLESSURES. — Mlle Jaguelin Félicité, 51 ans, propriétaire à la Touche, commune de la Chapelle-Craonnaise, a porté plainte contre le nommé Fouquet Henri, 32 ans, débitant et buraliste à la Chapelle-Craonnaise, et sa femme, née Jean Lucie, 27 ans, et contre la demoiselle Lepage Marie, 25 ans, couturière au bourg, lesquels lui auraient porté des coups.

11/08/1920

La Chapelle-Craonnaise

INCENDIE. — Jeudi dernier, dans l'après-midi, un incendie s'est déclaré à la ferme du Chesne, exploitée par M. Février Joseph, cultivateur à la Chapelle-Craonnaise. 500 kilos de foin, 2.500 kilos de paille ont été détruits, ainsi que différents outils agricoles. Ce sinistre est dû à l'imprudence d'une petite cousine que M. Février élève, et âgée de 5 ans. L'enfant avait allumé une allumette qu'elle laissa tomber près de la meule de paille. Les pertes sont couvertes par une assurance.

28/04/1924



CHATEAU-GONTIER

REDACTION : 18 bis, rue d'Alsace. Tél. : 2-87

L'OUEST-ECLAIR — 16 Octobre 1936

LA CHAPELLE-CRAONNAISE

UN VÉLO DISPARAIT. — Au retour d'une partie de pêche, M. Victor Viguer s'arrêta dimanche au domicile de son camarade, M. Georges Néon. Au préalable, il avait laissé sa bicyclette dans la cour. En sortant une heure après, il constata la disparition de sa machine qu'il estime à 600 francs.

Il a porté plainte à la gendarmerie qui enquête.

MARIE-ROSE

La mort parfumée
des poux

En vente chez votre pharmacien

LA CHAPELLE-CRAONNAISE

BASSE-COUR MISE AU PILLAGE.

— M. Joseph Guillet, cultivateur à la Grande Roche, s'était absenté avec sa famille du 17 au 19 novembre et avait laissé la garde de sa ferme à un de ses voisins, M. Megnegneau, journalier au Bas-Chauvigné, qui coucha à la maison. De retour, M. Guillet se rendit au matin du 19 à son poulailler situé près de son habitation dont il n'est séparé que par un mur. En ouvrant la porte, il remarqua que sur les 53 volailles qu'il possédait, 10 poules lui manquaient. Estimant sa perte à 100 fr., il avisa la gendarmerie qui aussitôt commença une enquête.

25/11/1938

Une femme bien gardée

Elle n'a rien à craindre de ses deux grandes ennemies : la maladie et la vieillesse, car elle prend à chaque saison des Gouttes Floride; ce médicament, qui agit en améliorant la circulation du sang, est recommandé contre tous les maux féminins. Les Gouttes Floride sont composées uniquement de plantes et constituent le produit le plus économique pour le bon équilibre de la femme. Le flacon, pour un usage de trois semaines, coûte seulement 12 f. 25. T^{LES} Phies

Constipés

1

GRAIN
DE VALS

Regularise doucement
les fonctions digestives

○ et intestinales ○

Vous aussi
vous aurez une
belle chevelure
saine, souple
et bien ondulée
avec le fameux



**SCHAMPOING
MARCEL**
En vente partout
sans ticket

15 Février, Nouvelle Lune
MAMANS donnez à vos enfants le

Vermifuge SORIN

QUI DÉTRUIT LES VERS
DÉPOT : TOUTES PHARMACIES

La Chapelle-Craonnaise

FETE ANNUELLE ET CONCOURS DE PÊCHE. — La fête annuelle et le concours de pêche auront lieu le dimanche 16 août. En voici le programme :

Concours de pêche. — Réveil à 5 heures (légale); rassemblement à 6 h., départ à 6 h. 15; concours de 7 h. 30 à 10 h. 30. Une seule série le poids. Prix : hommes, 60 et 50 fr.; dames, 40 et 30 fr.; enfants, 25 fr. En plus, 600 fr. de prix en espèces, primes à la plus belle pièce et au plus grand nombre.

Engagements : hommes, 2 fr.; dames, 1 fr. 50; enfants, 1 fr.

Défilé obligatoire à l'aller et au retour. Distribution des prix à 19 h., place de l'Eglise.

Fête locale. — 14 h., jeux divers, concours de bicyclettes et voitures fleuries, char de la jeunesse.

16 h., courses de bicyclettes : communale, 30, 20, 10 et 5 fr.; intercantonale (cantons de Cossé-le-Vivien, Craon et Château-Gontier), 55, 30, 20 et 10 fr. Engagements, 2 fr., chez M. Launay, secrétaire. A 21 h., retraite aux flambeaux avec char d'artifice. Des musiciens de Craon prêteront leur concours à cette fête.



28/04/1926

La Chapelle-Craonnaise

RIXE SERIEUSE. — Samedi soir, une discussion s'est élevée entre les ménages Secrétain et Bonnet, au sujet d'argent.

Pris de boisson, Secrétain a donné un coup de couteau à Bonnet, son beau-frère, qui fut sérieusement atteint à la cuisse. Les deux femmes cherchant à désarmer le furieux, la femme Bonnet reçut plusieurs coups de couteau aux mains et aux bras.

Sur plainte portée par les époux Bonnet, la gendarmerie de Cossé-le-Vivien s'est rendu sur les lieux et a dressé procès-verbal pour ivresse à Secrétain. L'enquête continue.

APRÈS TRENTE ANS DE SÉPARATION UN HOMME RETROUVE SA MÈRE

GORRON, 29 octobre. — (De notre correspondant particulier). — Il vient de se passer un fait assez rare, vrai sujet de roman, un homme de 33 ans, retrouvant sa mère, âgée de 67 ans. Voici les faits :

A La Chapelle-Craonnaise, habitait en 1902, une veuve chargée de 7 enfants. A cette époque, les familles nombreuses n'étaient pas aidées comme elles le sont aujourd'hui, et ce fut très vite la misère. Domestique de ferme, la mère ne put bientôt plus subvenir aux besoins de sa petite famille, et dut « demander son pain », comme on dit dans nos campagnes. Le maire vint la trouver pour lui proposer, malgré la douleur qu'elle pourrait en ressentir, de se séparer tout au moins de ses deux plus jeunes enfants. Elle s'y résigna dans l'intérêt même des pauvres petits. Le jour de la séparation fut cruel, la maman éplorée

s'enfuit, et ce fut la sœur aînée, âgée de 8 ans, qui habilla les enfants écartés de la famille : Henri et Alphonsine. Ils furent confiés par les soins de l'assistance publique de Laval à une excellente femme de Gorron, Mme Jean Chéhenne, de qui ils reçurent les meilleurs soins. Alphonsine mourut à l'âge de 10 ans. Quant à Henri, dès qu'il eut atteint ses 13 ans, il fut placé dans une ferme à Changé.

Ce fut à cette époque que la mère — les aînés pouvant maintenant se suffire — chercha à reprendre ses enfants. Mais malgré ses instances et malgré toutes les démarches du maire, elle ne put jamais obtenir que cette réponse : « Votre fille est morte. Votre fils est placé, mais vous ne saurez pas où ».

Or, à ce moment, l'enfant était à 17 kilomètres de celle qui le demandait à tous. Il grandit et fut appelé sous les drapeaux en 1918, avec la classe 19.

Avant de partir pour la grande aventure de la guerre, Henri voulut connaître sa mère. A lui aussi, on refusa tout renseignement. Il voyagea en Algérie et au Maroc, dans cette incertitude cruelle. Démobilisé en 1921, il resta deux ans à Changé, puis revint à Gorron, où il se maria.

Devenu père de famille, il s'efforçait toujours de résoudre l'énigme de son origine. Il put enfin savoir, grâce à de multiples démarches, le lieu de sa naissance, La Chapelle-Craonnaise.

Il s'adressa au maire, qui put lui écrire que sa mère était vivante et habitait Cossé-le-Vivien. Henri Laféac apprenait en même temps qu'il avait trois sœurs et deux frères vivants. On juge de sa stupéfaction et de sa joie.

On ne peut décrire la rencontre de cette mère et de ce fils, séparés depuis 30 ans.

Malgré ses 67 ans, Mme Laféac est encore solide et a pu assumer la charge de trois petits nourrissons, les enfants de ses propres enfants. Elle est heureuse, puisque maintenant le gros nuage noir qui obscurcissait sa vie, l'inquiétude du sort de son fils est dissipée.

30/10/1932

CRAON

UNE NOYADE ACCIDENTELLE

Le nommé Cousin, âgé d'environ 40 ans, père de 4 enfants, domestique de ferme, était venu voir sa femme dimanche 22 mai à Chauvigné, dans la commune de la Chapelle-Craonnaise, où elle est gardienne d'un herbage. Le soir, Cousin, en voulant au retour, traverser la rivière l'Oudon près de la décharge de l'ancien moulin, tomba à l'eau. Sa femme présente ne put le retirer, le courant étant très rapide.

La gendarmerie de Cossé-le-Vivien avisée n'a pu, malgré toutes ses recherches, retrouver le cadavre qui a dû suivre le courant. Les recherches continuent.

24/05/1932

Cessions de Fonds de Commerce

10 francs la ligne

BOUCHERIE-HOTEL-CAFÉ

face gare Chapelle-Craonnaise. Facilité suppr. boucherie. Exc. aff. à dev. Situat. unique. — S'adr R. DUVAL, 14, quai Sadi-Carnot, LAVAL.



TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Tentative de vol. — Un débitant de la Chapelle-Craonnaise fut fort surpris, il y a quelques semaines, de constater à la nuit tombante que trois individus montés sur des bicyclettes semblaient surveiller sa maison.

L'un d'eux, lâchant sa bécane, s'introduisit dans l'immeuble pour y dérober deux sacs de plume. C'était un sieur Michel Fudaleski, qui n'a pas cru devoir se présenter à l'audience.

Par défaut, Fudaleski est condamné à un mois de prison.

18/06/1928

Deux automobilistes projetés contre un mur

L'un est grièvement blessé

CRAON, 4 novembre (de notre correspondant particulier). — Vendredi, vers 15 h. 30, MM. Reyniers Philémon, 40 ans, marié, père de trois enfants, demeurant place des Veaux à Laval, et Hujède, domicilié Grande-Rue à Craon, tous deux agents commerciaux de la Société de Distribution d'Electricité de l'Ouest, se trouvaient au bourg de la Chapelle-Craonnaise où ils venaient de faire une démonstration d'appareils électriques. Par suite d'un brusque départ, l'auto dans laquelle ils se trouvaient heurta violemment un mur contre lequel les deux hommes furent projetés. M. Hujède, qui conduisait, n'eut que des blessures sans gravité. Il n'en fut pas de même de M. Reyniers, qui perdait son sang en abondance et que l'on dut transporter à l'hôpital de Craon où il fut trépané.

05/11/1933

CRAON

Renversé par une auto

Un nommé Pouttier Alexandre, âgé de 47 ans, domestique chez M. Ferré, marchand de bestiaux, avenue de la Gare, à Craon, conduisait un troupeau de vaches, le 3 courant sur la route de Laval à Craon, quand vers 17 heures, alors qu'il se trouvait à environ 7 kilomètres de Craon, sur la commune de La Chapelle-Craonnaise, une auto survenant, il voulut ranger son troupeau sur la gauche. Mais malheureusement il fut renversé et l'auto lui passa sur le corps.

Une voiture de livraison de la société Le Gaz Butane transporta le blessé à l'hôpital de Craon où le docteur Morillon lui donna les premiers soins. Il a le bassin fracturé, la clavicule brisée et de nombreuses ecchymoses sur tout le corps.

La gendarmerie de Cossé-le-Vivien prévenue aussitôt procéda à une enquête.

Il faut espérer que grâce aux bons soins qui lui seront prodigués il pourra se remettre debout.

06/06/1933

MAYENNE

Un jeune homme tombe d'un pommier et se fracture le crâne

LAVAL, 3 novembre (de notre rédaction). — Un bien lamentable accident s'est produit jeudi à la Motte, commune de la Chapelle-Craonnaise. Le jeune Charles Moreau, âgé de 20 ans, qui était sur le point de partir aux armées, était monté dans un pommier pour la cueillette des fruits.

Soudain la branche sur laquelle il était assis, cassa. Charles Moreau tomba sur la tête. On le releva avec le crâne fracassé. M. le docteur Buineau, de Cossé-le-Vivien ayant constaté une fracture du crâne, le blessé a été transporté à la clinique Ambroise-Paré, à Laval pour y recevoir les soins de M. le docteur Mer.

L'état du malheureux jeune homme est très grave.

04/11/1938

LA CHAPELLE-CRAONNAISE
LE FEU DANS UNE MEULE DE FOIN. — Jeudi vers midi, un incendie s'est déclaré chez M. Joseph Artu, au village de la Pommeraye. Alors que celui-ci procédait au battage de sa récolte, le feu fut aperçu dans une meule de foin située à plus de 30 mètres de l'aire de la ferme. Pendant que l'alerte était donnée à La Chapelle-Craonnaise et à Cossé-le-Vivien, les personnes présentes réussirent heureusement à localiser le sinistre jusqu'à l'arrivée des pompiers de cette ville qui, à l'aide de leur moto-pompe, écartèrent définitivement tout danger. 3.500 kilos de foin environ, d'une valeur de 2.500 fr. ont été détruits. Il y a assurance.

L'enquête menée immédiatement par la gendarmerie de Cossé-le-Vivien révéla que l'un des enfants du fermier, trompant la surveillance de ses parents, avait soustrait une boîte d'allumettes et avait été jouer près de la meule de foin où il avait mis le feu par imprudence.

09/09/1940

FAITS DIVERS

LA CHAPELLE-CRAONNAISE
UNE VOLEUSE. — Le 29 janvier, M. Dutertre Pierre, commerçant au bourg, en vérifiant sa caisse constata qu'il manquait un billet de 100 francs. La gendarmerie, prévenue, interrogea la femme Pottier, née Fournier Thérèse, 42 ans, réfugiée à La Chapelle-Craonnaise et débitante à Hirson (Aisne). Cette dernière dit tout d'abord avoir vu rôder deux individus, mais pressée de questions la femme Pottier avoua être l'auteur du vol et ajouta que c'était la troisième fois qu'elle puisait dans la caisse de M. Dutertre. Un procès-verbal a été dressé.

04/02/1941



LA CHAPELLE-CRAONNAISE
POUR LES PRISONNIERS. — Un appel aux anciens combattants de la commune a eu lieu afin de secourir les prisonniers. Une somme de 1.340 francs a pu être recueillie et envoyée au bureau du groupe départemental, à Laval.

20/08/1940

LA CHAPELLE-CRAONNAISE
LA CAISSE VISITÉE. — Un vol de 400 francs a été commis au préjudice de M. Dutertre, épiciers. C'est en comptant sa caisse l'autre soir que le brave homme s'aperçut de la disparition de quatre billets de 100 francs, que lui-même avait reçus dans la journée.

Durant sa courte absence du comptoir, Mme P..., se promenant sur le trottoir, profita de ce temps pour mettre la main dans la caisse et enlever les dits billets. Interrogée, cette personne avoua et remboursa même seulement 300 francs plus 20 francs pris auparavant dans la caisse de M. Dutertre.

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie de Cossé-le-Vivien.

03/02/1941

LA CHAPELLE-CRAONNAISE
LAS DE LA VIE. — Le 27 février, vers 20 heures, le nommé Desmots Edouard, 60 ans, journalier, domicilié à Pommerieux, a été trouvé pendu à un pommier en bordure du chemin de la Métairie.

Le docteur Bruneau a constaté le décès. Desmot vivait séparé de sa femme qui habite le bourg de La Chapelle-Craonnaise.

03/03/1941



Fédération Départementale des Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles

Le Frelon Asiatique

La FDGDON 53, missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire, détient la compétence d'expertise des nids de frelons asiatiques afin de collecter des données régionales et mobiliser communes, GDON et grand public face à ce nouvel envahisseur. Suite à diverses demandes, elle effectue également la destruction des nids d'hyménoptères.

Les chenilles urticantes défoliatrices

Nombre d'entre vous sont capables de reconnaître une présence de chenilles processionnaire du pin. Elles s'installent exclusivement dans les pins ou les cèdres, en formant des cocons blancs aux extrémités des branches. Elles se déplacent lors de leurs processions en file indienne. Sous forme adulte, ce sont des papillons nocturnes gris-brun. Ces chenilles sont à l'origine de dégâts effectués sur les arbres : défoliation voire dépérissement. Elles ont également la particularité de provoquer urtications, démangeaisons et autres symptômes allergiques. Ce printemps, de nombreux appels ont été recueillis par la FDGDON 53 pour répondre à des problèmes de cocons et équipée, elle est intervenue pour les enlever. Il faut savoir que même si les chenilles sont parties en processions pour former leur chrysalide dans le sol, les poils urticants restent dans les nids. Mais, il est plus favorable d'agir dès le début du cycle des chenilles, à l'automne (propulsion d'insecticide biologique), ce service est proposé par la FDGDON 53. Une lutte est plus efficace lorsqu'elle est menée collectivement et coûte moins cher que la lutte individuelle, effectuée au coup par coup. Renseignez-vous pour connaître les périodes d'intervention. Ce traitement peut également être effectué pour d'autres espèces de chenilles : processionnaires du chêne, bombyx cul brun...

Les rongeurs aquatiques nuisibles

Le Ragondin et le Rat Musqué ont été introduits en France au début du 20ème siècle pour leur fourrure et leur chair. Suite à la crise des années 30 et aux faillites des élevages, ces rongeurs se sont retrouvés dans le milieu naturel. Exposés à des conditions climatiques favorables, sans prédateur, avec un régime alimentaire opportuniste et se reproduisant de manière très prolifique (une centaine d'individus en 2 ans !), ces rongeurs posent de nombreux problèmes : consommation des cultures, dégâts sur les ouvrages hydrauliques, transmission de maladies aux animaux domestiques, d'élevage et à l'homme, impacts écologiques (destruction de plantes sauvages, dérangement de l'avifaune). Pour tous ces différents impacts, ragondins et rats musqués sont classés organismes nuisibles dans l'annexe B de l'arrêté ministériel du 31 juillet 2000. Ils font l'objet d'un arrêté préfectoral, rendant la lutte obligatoire sur l'ensemble du territoire Mayennais. Dans le cadre de cette lutte obligatoire et suite à la volonté du Conseil Général de la Mayenne de réguler les populations de rongeurs proliférant sur la rivière la Mayenne, le Conseil Général de la Mayenne s'est tourné vers la FDGDON de la Mayenne, déjà missionnée pour organiser les luttes collectives avec les GDON. Ainsi, les techniciens de la fédération ont installés au printemps 2012 un dispositif de piégeage sur l'ensemble du domaine public fluvial navigable de la rivière La Mayenne. Au total, **1046 prises** ont été effectuées. Les bénévoles des GDON poursuivent leurs efforts sur les réseaux hydrographiques secondaires. Ainsi, respectons le travail des piégeurs qui œuvrent pour des intérêts collectifs.

Informations réglementaires

Depuis cet été, la pie et l'étourneau ne sont plus espèces classées Nuisibles. Ainsi, ils restent gibier chassables, mais ne **peuvent plus être piégés**.

Rappel : concernant les mustélidés, seule la fouine est espèce classée Nuisible. Pour son transport, il est seulement autorisé pour le piégeur qui souhaite faire naturaliser l'animal seulement pour son propre compte.

**Informations : FDGDON 53 - 17 Bd des Manouvriers 53810 CHANGE
02 43 56 12 40 - fdgdon53@wanadoo.fr**



Pour mieux vieillir en Pays de Craon

Le Centre Local d'Information et de Coordination du Pays de Craon
CLIC ALL'AGES

vous informe du transfert de ses bureaux qui se situent maintenant
au Pôle Santé - 5, route de Nantes à Craon

Le service reconnu d'intérêt général depuis juin 2012
propose à l'ensemble des personnes âgées de 60 ans et plus

Accueil Ecoute Information
Evaluation des besoins
Proposition de plans d'actions adaptés

Il est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

le mercredi de 10h00 à 12h00 (permanence de la coordinatrice)

Il est également présent sur rendez-vous tous les jeudis
au Pôle Santé de Renazé

Avec les professionnels et les bénévoles du territoire
(ADMR, ASMAD, Accueil de jour, Mayenne Alzheimer...), il organise et anime

des activités d'animation

pour les personnes âgées

« SIEL BLEU »

« VITE LU »

un groupe de parole

pour les proches des personnes dépendantes

des réunions d'information et ou de formation

en direction - des personnes âgées et de leurs familles

- des professionnels

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au :

☎ 02.43.09.30.64

e.mail : clicpaysdecraon@gmail.com

M BILITE dans le PAYS de CRAON

L'association Mobilité dans le Pays de Craon se met en place.

A partir de maintenant, des bénévoles sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos déplacements: l'aide aux achats, les visites: familles, amis... l'accès aux loisirs et à la culture, les retraits et dépôts d'argent, coiffeur, sépulture, la conduite aux établissements administratifs: mairie, notaire, assurance..., les rendez-vous médicaux non remboursés, etc...

Les bénévoles et bénéficiaires de l'association doivent adhérer (cotisation à vie de 10€) et prendre connaissance du règlement de fonctionnement.

Les bénéficiaires :

Personnes âgées qui ne peuvent pas conduire.

Personnes en difficulté sociale qui ne possèdent pas de véhicules ou qui n'ont plus les moyens de circuler.

Personnes ayant un handicap temporaire ou permanent rendant impossible la conduite d'un véhicule.

Communes concernées :

Cosse-le-Vivien : Astillé, Cosmes, Cossé le Vivien, Courbeveille, Cuillé, Gastines, La Chapelle, Laubrières, Méral, Quelaines-st-Gault, Saint-Poix, Simple.

Craon : Athée, Ballots, Bouchamps-lès-Craon, Chérancé, Craon, Denazé, Livré, Mée, Niafles, Pommerieux, St-Quentin-les-Anges. St-Aignan-sur-Roë : Brains-sur-les-Marches, Congrier, Fontaine-Couverte, La Boissière, La Roë, La Rouaudière, La Selle-Craonnaise, Renazé, Saint-Aignan-sur-Roë, Saint-Erblon, Saint-Martin-du-Limet, Saint-Michel-de-la-Roë, Saint-Saturnin-du-Limet, Senonnes.

Les horaires : Du lundi au vendredi

De 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

A la demande aux jours et heures ci-dessus, sur simple appel téléphonique, prévenir au moins 48 heures avant la course ou le rendez-vous au numéro suivant:

06.04.49.35.54 (portable de l'association)

Prise en charge au domicile, accompagnement physique selon les besoins (aide aux courses, accès au bâtiments)

Participation :

Par souci de solidarité entre les bénéficiaires du Pays de Craon, la participation est de 0,40€/km pour tout déplacement dans le Pays de Craon ou un forfait de 4c à l'intérieur de chaque commune. Un reçu servant de justificatif comptable est systématiquement établi.

Tout déplacement extérieur au Pays de Craon sera facturé au km selon un barème établi.

Association loi 1901.

Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier le 8 janvier 2010 Récépissé N° W53100567

Jean Claude LAURENT, la baillotièrre 53400 CRAON



CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE S.A.G.E. OUDON

Le public sera consulté au premier semestre 2013 sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux établi par les acteurs de l'eau (représentants des élus, des usagers, de l'Etat) du bassin versant de l'Oudon.

Ce schéma comporte 6 enjeux :

A : Stabiliser le taux d'auto-alimentation en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (nitrates, phytosanitaires,...).

B : Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

C : Gestion quantitative des périodes d'étiage.

D : Limiter les effets dommageables des inondations.

E : Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau.

F : Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin de l'Oudon.

Pour répondre à ces enjeux, 20 objectifs sont fixés et déclinés en 51 dispositions et 2 règles. Les dispositions et règles donnent le cadre de l'action pour les 6 années à venir.

Le schéma sera éventuellement modifié à l'issue de la consultation du public pour tenir compte des avis émis. Il sera ensuite soumis au Préfet et il entrera en vigueur par arrêté préfectoral.



Consulter le projet de S.A.G.E. en mairie ou sur <http://gesteau.eaufrance.fr/sage/oudon>

Commission Locale de l'Eau - 02 41 92 52 84

Article rédigé par la C.L.E. - novembre 2012

Exemple de disposition qui concerne les habitants du bassin (extrait du projet de S.A.G.E. validé par la Commission Locale de l'Eau le 22 mars 2012) :

Disposition D-34 - communication Entretien la mémoire et la « culture du risque inondation » auprès des populations

La C.L.E. considère que la mémoire des effets dommageables des inondations doit être cultivée selon la règle de proximité de la communication, c'est-à-dire au plus près des lieux concernés et des personnes concernées donc par les communes concernées.

Elle engage donc les communes à rappeler régulièrement aux populations les risques de crues existantes, notamment en amont de toutes les opérations d'aménagement, de construction (permis) ou de travaux (déclaration), notamment dans les zones vulnérables explicitement

PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS :

Communes et services de l'état

Extrait de l'article 1 du règlement du projet de S.A.G.E. validé par la C.L.E. le 22 mars 2012 :

La gestion coordonnée de l'ouverture de l'ensemble des ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon est une préoccupation forte, qui s'est traduite en 2008 dans une Charte de gestion des ouvrages pour les ouvrages sous maîtrise d'ouvrage publique des syndicats de bassin.

Les objectifs opérationnels de cette gestion coordonnée de l'ouverture et de la fermeture des ouvrages sont :

Un meilleur auto-curage de la rivière ;

Une meilleure circulation piscicole (notamment anguille et brochet) ;

Une cohérence avec la circulation de l'eau des ouvrages ayant une vocation de lutte contre les inondations ;

Une réduction du risque et du temps consacré à la manœuvre des ouvrages.

Les ouvrages concernés (publics ou privés) sont listés en annexe du Règlement. Les conditions d'ouverture et de fermeture des ouvrages en période hivernale sont expliquées dans l'article 1 du règlement.



« Jardiner au naturel, ça coule de source ! » sur le bassin versant de l'Oudon

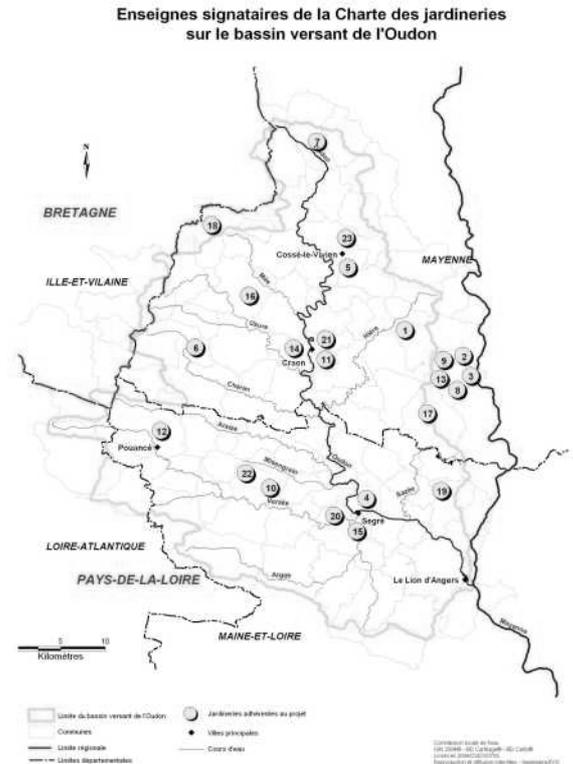
Les eaux brutes du bassin versant de l'Oudon sont concernées par une pollution constante en résidus de produits phytosanitaires (désherbant, insecticides, fongicides). Cela pose des problèmes de santé publique et pour la production d'eau potable. De plus, les coûts de dépollution se répercutent sur la facture de l'abonné.

Les produits phytosanitaires sont utilisés par l'ensemble de la population (jardiniers, collectivités, entreprises, professionnels agricoles, etc.). Le SY.M.B.O.L.I.P ¹ mène un programme de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole mais a également décidé de mettre en place une action afin de sensibiliser le grand public.

Il s'agit d'une **Charte avec les jardineries** du territoire. Celles-ci s'engagent à orienter les consommateurs vers les solutions alternatives à l'usage des produits phytosanitaires.

Cette action a été initialement mise en place sur la région bretonne ² et compte aujourd'hui plus de 200 jardineries adhérentes.

Pour vous guider vers des produits sans pesticide, identifiés par le logo « **Jardiner au naturel, ça coule de source !** », des supports de communication seront mis en place dans les enseignes signataires de la Charte. Ces outils seront installés dès la fin de l'année 2012 et les vendeurs seront en capacité de vous informer sur les solutions qui existent afin de jardiner au naturel.



Sur le territoire, 23 enseignes s'engagent dans cette opération. Nous vous invitons donc à vous rendre dans ces magasins pour en apprendre d'avantage sur le jardinage au naturel.

Agrial - Marigné Peuton
Bourgeoislet Jardinerie - Azé
Bricomarché - Saint Fort
Bricomarché - Ste Gemmes d'Andigné
Comptoir du village - Cossé le Vivien
Comptoir du village - Quelaines St Gault
Comptoir du village - Ruillé le Gravelais
Espace Emeraude - Saint Fort
Espace Terrena - Château-Gontier
Espace Terrena - Combrée
Espace Terrena - Craon
Espace Terrena - Pouancé

Gamm Vert - Azé
Gamm Vert - Craon
Gamm Vert - Ste Gemmes d'Andigné
Magasin CAM - Ballots
Magasin CAM - Chemazé
Magasin CAM - Cuillé
Magasin CAM - St Martin du Bois
Magasin CAM - Ste Gemmes d'Andigné
Maison Point Vert - Craon
Pelé Agri Conseil - Combrée
Point Vert - Cossé le Vivien

Pour plus de renseignements : SY.M.B.O.L.I.P. – 4 rue de la Roirie – 49500 SEGRE

Tél : 02 41 92 52 84 – mail : contact@bvoudon.fr

1 - SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions

2 - Cette démarche se lance à la suite de la 1^{ère} charte mise en place sur l'agglomération rennaise et ses bassins versants d'alimentation en eau potable par la Maison de la consommation et de l'environnement, Rennes Métropole, le Syndicat mixte de production d'eau potable du bassin rennais et Jardiniers de France. Elle s'inscrit dans le cadre du plan régional Ecophyto 2018 conduit par la CREPEPP (Conférence Régionale Ecophyto En Pluri Partenariat).

Pour aller plus loin : www.jardineraunaturel.org et www.jardiner-autrement.fr



RAM

Le RAM, service de la Communauté de Communes, **propose aux parents et assistantes maternelles**

des séances d'animation (de 9h à 12h)

Sylvie Blouin, responsable du RAM

- Astillé le lundi (salle péri-scolaire)
- Quelaines-St-Gault le mardi (maison des loisirs)
- Cossé-le-Vivien le jeudi (maison de l'enfance et de la vie associative)
- Gastines le vendredi (salle communale)

Séances d'animation fermées durant les vacances scolaires

Un service information

Emilie Chénais, conseillère en économie sociale familiale

- Information et accompagnement des **parents** (mode de garde, liste des assistantes maternelles agréées, droits et devoirs, démarches d'employeurs)
- Information et accompagnement des **assistantes maternelles** dans leur profession

Permanences téléphoniques et physiques

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 11h (lieux des séances d'animation)
mardi et jeudi de 14h à 18h (bureau de la Communauté de Communes)

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le RAM :

Relais itinérant

Rue Antoine Laurent Lavoisier
BP 52 – 53230 COSSE-LE-VIVIEN

E- mail : ram@cc-cosse.fr

☎ 02 43 91 79 21 ou

☎ 06 22 00 07 27

« Main tendue »



L'association « Main Tendue » prévention du mal être et du suicide, est composée d'un groupe de personnes bénévoles. Lors de permanences, assurée par deux personnes, chacun d'entre vous peut s'il le souhaite, venir discuter de son isolement, de sa tristesse, de son besoin de parler, de communiquer...

Chacun d'entre nous, peut un jour être confronté à ce problème. Les bénévoles agissent dans le respect des personnes, dans la discrétion, dans la confidentialité, dans le non jugement et dans une démarche collective au sein de l'association.

L'association est née en juillet 2009 sous le nom suivant :« Main Tendue ».
Le siège social se trouve à la mairie de Cossé le Vivien.

L'objet de l'association : Promouvoir et sensibiliser les citoyens à la prévention du mal être et du suicide sur le territoire local.

Les moyens : Créer du lien social, rompre l'isolement, partager. Être en lien avec l'ensemble des partenaires et institutions œuvrant dans ce champ d'intervention.

Le bureau est constitué par :

| | |
|--------------------|------------------------|
| La présidente: | Mme Lebasque Géraldine |
| Le Vice-président: | Mr Houtin Michel |
| La secrétaire: | Mme Loyant Karine |
| La trésorière: | Mme Lebasque Françoise |

Contacts :

- Sur Cossé le Vivien : Mme Loyant Karine : 02 43 98 82 70
Mme Lebasque Géraldine : 02 43 98 90 57
- Sur Simplé : Mr Clavreul Yannick : 02 43 98 53 45
- Sur Cosmes : Mme Daudin Yolande : 02 43 98 58 51
- Sur la Chapelle Craonnaise : Mr Houtin Michel : 02 43 98 86 67

Nous avons toujours une ligne téléphonique disponible 24/24 et 7 jours sur 7 au

06 49 75 15 04

Athée - La Chapelle Craonnaise

Remerciements aux communes d'Athée et de la Chapelle Craonnaise pour leur soutien financier et la mise à disposition des salles.

Le conseil d'administration vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2013.

Conseil d'administration au 17 avril 2012

Co-présidentes : Fabienne Pertron et Véronique Tuault

Secrétaire : Christelle Bellay

Secrétaire adjointe : Sonia Plessis

Trésorière : Marie-Noëlle Laloué

Trésorière adjointe : Claudine Lecot

Membres

Suzanne Bruand, Colette Fournier, Jocelyne Bodin, Marie-Paule Breton, Fabienne Catherine, Roselyne Bannier, Nathalie Garot, Sophie Julliot, Valérie Piau

Activités enfants

Hip Hop tous les jeudis soirs

Resp. Christelle Bellay 02-43-07-06-26

Zumba tous les mardis soirs

Resp. Véronique Tuault 02-43-06-11-75
et Fabienne Pertron 02-43-98-29-85

Activités adultes

Art Floral mardi après-midi ou mardi soir ou jeudi
une fois par mois

Resp. Marie-Noëlle Laloué 02-43-06-02-52

Zumba, Step et Gym tous les mardis soirs et tous les
jeudis soirs

Resp. Véronique Tuault 02-43-06-11-75 et Fabienne
Pertron 02-43-98-29-85

Randonnée pédestre tous les lundis soirs de Juin

Resp. Marie-Noëlle Laloué 02-43-06-02-52

L'association participe chaque année au service du repas du CCAS et à la décoration de la crèche dans l'église.

Ateliers réalisés

-Scrapbooking pour adultes

-Spectacle de Noël pour les enfants à la Chapelle-Craonnaise

-Atelier chocolat pour les enfants



La réunion de l'assemblée Générale a eu lieu le 17 avril 2012. Le thème de cette soirée était sur l'utilisation des huiles essentielles pour son bien être « Aromathérapie », animée par Mme Guillet.

Comité des fêtes

Les membres du comité des fêtes vous souhaitent une bonne et heureuse année 2013.

En 2012, le comité des fêtes a de nouveau organisé une soirée en début d'année. Cette soirée, une 'fête de la bière' a rassemblé un bon nombre de personnes dans la salle des fêtes et dans un chapiteau monté dans la cour.

Le comité des fêtes a organisé la fête communale en juillet. Une animation pour les enfants avec l'association 'Autour des enfants' a eu lieu l'après midi. La soirée 'Grillades - karaoké' a rassemblé un nombre de participants équivalent aux années passées. La fête a été un peu gâchée par la pluie dans la nuit, heureusement après le tir du feu d'artifice.

Le week-end s'est terminé par un concours de pétanque le dimanche après midi.

Le comité des fêtes est partenaire des Embuscades et permet l'organisation d'un spectacle à la salle des fêtes. Cette année le spectacle 'Lui et Moi en tournée' a encore fait salle comble.



Programme 2013 :

20 avril : Fête de la bière

13 et 14 juillet : Fête communale

Nous remercions les bénévoles pour la mise en place des différentes manifestations.

Nous resterons toujours à votre écoute pour créer d'autres activités.

Les membres du bureau.



Tennis de table de la Chapelle Craonnaise

Le club de tennis de table est heureux de vous présenter tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année

Cette année l'équipe A va évoluer en division 2 départementale à partir du mois de janvier puisque à la mi-saison elle a fini première de son groupe avec aucune défaite.

Pour le club s'est une redécouverte car nous y avons joué une saison en début 2012, mais cette fois il faudra gagner les matchs qui sont à notre portée pour nous maintenir. A ce niveau nous pouvons que progresser dans notre jeu individuel.

En évoluant en division 4, l'équipe B a aussi eu un bon parcours en finissant 4^{ème} de son groupe, nous l'encourageons à gagner encore quelque place.

Pour les personnes intéressées par ce sport ou voulant nous supporter, Les matchs se déroulent le vendredi soir de 20h à 24h nous serons heureux de les accueillir.

Le détail des rencontres est accessible sur internet via le site de la fédération www.fft.com rubrique *sportif*

Un grand merci à nos partenaires pour la saison 2012/2013 pour leur soutien morale et financier.

Salutations sportives

| Cl | Equipe | Pts | Joué | Vic | Nul | Def | Ff/P | PG | PP |
|----|--------------------------------|-----|------|-----|-----|-----|------|-----|-----|
| 1 | CHAPELLE CRAONNAISE 1 | 25 | 9 | 7 | 2 | 0 | 0 | 103 | 77 |
| 2 | SELLE CRAONNAISE 1 | 24 | 9 | 7 | 1 | 1 | 0 | 130 | 50 |
| 3 | MESLAY DU MAINE 3 | 20 | 9 | 5 | 1 | 3 | 0 | 97 | 83 |
| 4 | LOIRON/Ruilé 2 | 19 | 9 | 5 | 0 | 4 | 0 | 89 | 91 |
| - | ST BERTHEVIN/St Loup 5 | 19 | 9 | 5 | 0 | 4 | 0 | 103 | 77 |
| 6 | ST AIGNAN/ROE 1 | 18 | 9 | 4 | 1 | 4 | 0 | 92 | 88 |
| 7 | ST MARTIN DU LIMET 1 | 16 | 9 | 3 | 1 | 5 | 0 | 81 | 99 |
| 8 | MONTJEAN T.T 4 | 15 | 9 | 3 | 0 | 6 | 0 | 76 | 104 |
| 9 | Simple/COSMES 2 | 13 | 9 | 2 | 0 | 7 | 0 | 63 | 117 |
| 10 | COSSE LE VIVIEN 4 (Beausoleil) | 11 | 9 | 1 | 0 | 8 | 0 | 66 | 114 |

| Cl | Equipe | Pts | Joué | Vic | Nul | Def | Ff/P | PG | PP |
|----|--------------------------------|-----|------|-----|-----|-----|------|-----|-----|
| 1 | Gastines/CUILLE 2 | 26 | 9 | 8 | 1 | 0 | 0 | 132 | 48 |
| 2 | CRAON ES 3 | 21 | 9 | 6 | 0 | 3 | 0 | 102 | 78 |
| - | ST AIGNAN/ROE 2 | 21 | 9 | 6 | 0 | 3 | 0 | 109 | 71 |
| 4 | CHAPELLE CRAONNAISE 2 | 19 | 9 | 5 | 0 | 4 | 0 | 95 | 85 |
| - | ASTILLEBN 1 | 19 | 9 | 4 | 2 | 3 | 0 | 90 | 90 |
| 6 | SELLE CRAONNAISE 2 | 17 | 9 | 3 | 2 | 4 | 0 | 97 | 83 |
| - | ST PIERRE LA COUR 4 | 17 | 9 | 3 | 3 | 2 | 1 | 84 | 96 |
| 8 | RENAZEEN TT 2 | 16 | 9 | 3 | 1 | 5 | 0 | 89 | 91 |
| 9 | COSSE LE VIVIEN 5 (Beausoleil) | 13 | 9 | 2 | 0 | 7 | 0 | 72 | 108 |
| 10 | SIMPLE/Cosmes 3 | 10 | 9 | 0 | 1 | 8 | 0 | 30 | 150 |

A.S. LA CHAPELLE-CRAONNAISE

L'association sportive de la Chapelle-Craonnaise vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2013

La saison de foot est repartie avec pour volonté de maintenir notre effectif et ainsi pouvoir engager 2 équipes en championnat, ce qui n'a pas été une chose simple cette année, nous avons été confronté à quelques départs, mais la bonne ambiance du club nous a permis d'en attirer de nouveaux et ainsi de maintenir notre effectif à 31 licenciés et de le rajeunir même avec la venue de jeunes joueurs, en effet 6 nouvelles recrues ont entre 16 et 19 ans.



En ce qui concerne l'aspect sportif, notre équipe B évolue toujours en 4 division, elle a réussie le pari de se maintenir la saison dernière. Le début de saison est difficile, les résultats ne sont pas au rendez vous mais des matchs encourageant en fin d'année montre que nous avons encore une carte à jouer pour le maintien. Espérons que l'année 2013 nous portera un peu plus de chance, nous n'avons pas été épargné jusque la, atteignant même les 8 blessés, il devenait compliquer

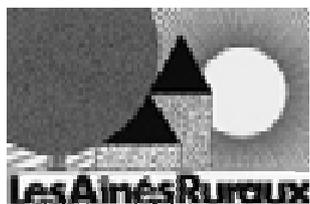
de former une équipe cohérente, il est donc compréhensible de voir notre équipe B en difficulté en ce début de saison.

L'équipe A quant à elle évolue toujours en 3ème division, les résultats en ce début de saison sont très bon puisque nous sommes aujourd'hui à la 3ème place du classement à quelques point du 1er. Plus que les résultats c'est l'état d'esprit qui est à mettre en avant, nous avons intégré cette année de nouveaux et jeunes joueurs, nous avons du souvent jouer avec un effectif restreint, mais malgré tout, nous maintenons un bon et beau niveau de jeu, tout en se faisant plaisir sur le terrain, ce sont des valeurs dont le club est fier de conserver.



N'hésitez pas à venir nombreux nous rejoindre et nous encourager cette année. Les dates et horaires des rencontres sont sur notre site internet www.aslachapellecraonnaise.footeo.com Nous tenons également à remercier Thierry Métairie qui nous représente de belle manière sur les terrains de foot de la Mayenne en tant qu'arbitre. Merci également à tous les bénévoles qui contribuent à la vie du club.

*En vous souhaitant encore une bonne et heureuse année 2013
Le président*



Club du bon accueil

Le club est heureux de vous présenter ses meilleurs vœux pour 2013.

Rappel des activités 2012 :

- 5 janvier Assemblée générale et galette des rois
- 9 février Après-midi concours de belote (qualification pour le canton)
- 11 février Soirée théâtre (compagnie les Kroukrous)
- 23 février Après midi crêpes avec l'association 'autour des enfants'
- 5 mars Concours de belote (Amicale cantonale à Cosmes)
- 25 mars Repas du CCAS avec la participation du comité des fêtes
- 16 avril Concours de belote à Cossé (qualifications pour le département)
- 29 mai Voyage au Mont St Michel avec Denazé
- 31 mai Journée de la forme (Dans le parc du château de Craon)
- 15 juin Journée de l'amitié à Quelaines
- 23 Aout Journée pique-nique à Méral
- 4 septembre Reprise de la gym hebdomadaire (Avec SIEL BLEU)
- 7 septembre Journée de l'amitié cantonale à Cossé-le-Vivien
- 20 septembre Repas du Club
- 3 décembre Assemblée générale cantonale des Aînés Ruraux à la Chapelle-Craonnaise
- 6 décembre Pot au feu et buche de Noël

Le club fait toujours appel à celles et ceux qui pourraient nous rejoindre les jeudis après midi pour la belote.

Rappel : La gym hebdomadaire à lieu le mardi matin de septembre à mai.

Un nouveau bureau sera désigné lors de l'assemblée générale du 10 janvier.

Le président.

Qui pour lui succéder ?



Qu'est ce qu'une Junior Association ?

Une **Junior Association** est une association gérée par des jeunes mineurs, et qui a obtenu ce label par le Réseau National des Juniors Associations. Ce dispositif permet aux jeunes d'être reconnus au même titre qu'une association loi 1901. Le Réseau National des Juniors Associations leur fournit une assurance pour leurs activités, et un compte bancaire .

La Junior Association est accompagnée par des adultes , dont le rôle est d'aider et conseiller les adhérents, mais en aucun cas ils ne feront partie de la JA. L'habilitation des JA est valable 1 an (de octobre à octobre) et doit être renouvelée chaque année

A la Chapelle Craonnaise l'association à été agréée le 16/05/2012. Le service Animation Jeunesse de la Communauté de commune de la région de Cossé le Vivien et Patrick Aubert nous ont accompagné dans nos démarches.

L'association compte aujourd'hui 5 membres qui se réunissent régulièrement à la mairie dans l'ancien local du foyer des jeunes. Ce local a été mis à disposition de l'association par la commune.

L'association a aidé le comité des fêtes lors de la fête communale en juillet. Nous avons vendu des tickets de pesée pour faire gagner un panier garni (assez lourd à transporter !) L'intégralité des sommes récoltées ont été données à notre association, le comité des fêtes ayant acheté le panier et son contenu.

Vous souhaitez nous rejoindre !

Vous pouvez contacter la présidente par mèl :

a.cocherie@laposte.net

L'association 'Entre amis' vous souhaite une bonne année 2013.



Autour des enfants

L'association « Autour des enfants » vous souhaite à tous une excellente année 2013, que joie, bonheur, santé et réussite vous accompagnent tout au long de cette nouvelle année.

Nous remercions la Commune de la Chapelle-Craonnaise pour son soutien matériel et financier (mise à disposition de la Salle des fêtes et salle de réunion, subvention...)

Et bien sûr un grand merci à vous les enfants, ainsi qu'à vos parents pour votre participation, toujours très enthousiaste, à nos diverses activités.

Le bureau

(inchangé depuis la création de l'association en 2010) :

Président : Patrick Aubert

Vice-présidente : Nathalie Garot

Trésorière : Sabrina Aubert

Secrétaire : Nadège Daniau

Les activités et Ateliers réalisés en 2012

Mars 2012 : Théâtre, organisé avec le club du 'bon accueil'

Juillet 2012 : Atelier peinture lors de la fête communale

Octobre 2012 : Halloween

5 janvier 2013 : Spectacle de vœux pour les enfants « Julien et les copains du monde »

Comme vous pouvez le constater, ces activités ont été un peu moins nombreuses cette année. Il faut savoir qu'elles sont organisées par les seuls membres du bureau, c'est-à-dire, Patrick, Sabrina, Nadège et moi-même, sur notre temps personnel, en plus de nos responsabilités familiales et professionnelles. Ceci un appel, aux parents de bonne volonté qui ont envie de nous donner un petit coup de main, de temps en temps en fonction de leur disponibilité.

Les dates à retenir pour 2013

Le samedi 16 mars 2013 : Théâtre avec la troupe des « kroukrous »

Le dimanche 7 avril 2013 : Chasse à l'œuf avec la participation de la « junior association »

Le mercredi 17 avril 2013 : Assemblée Générale à 20h30 salle de réunion

Le samedi 13 juillet 2013 : Concours de peinture ou autre (changement de concept en projet)

Le jeudi 31 octobre 2013 : Halloween, bien sûr ! Les enfants adorent (le dentiste aussi !)

C'est avec un grand plaisir, qu'« Autour des Enfants » vous accueillera, donc, en cette année 2013 pour partager de grands moments de convivialité.

N'hésitez pas à consulter les photos de nos manifestations sur le site internet de l'association :

www.enfants.chapelle-craonnaise.fr



Concours de peinture lors de la fête communale



Partage des bonbons d'halloween



Final du spectacle de fin d'année

La vie de notre hameau du Pâtis :

Comme le veut maintenant la coutume, début janvier, nous nous sommes retrouvés entre voisins du Pâtis pour manger la galette des rois.

Cette galette est pour nous l'occasion de nous souhaiter les vœux pour l'année 2012 et de voter le « maire » de notre hameau.

Cette année c'est Gaëlla qui a été élue.

Le mois de février a été très enneigé, chose assez rare dans notre région.

A cette occasion, nous nous sommes retrouvés pour faire des « dérapages contrôlés » sur cette belle neige fraîche.



Ceci, sous le regard amusé de « madame le maire du Pâtis ».



Puis la saison des barbecues est arrivée.

Les 09 et 10 juin 2012, avec nos voisins des « Hourdrières », nous nous sommes retrouvés pour notre traditionnel week-end «fête du Pâtis».

Autour d'une grande table, nous avons mangé des grillades et nous avons passé de bons moments de détente et de rires entre voisins.

Le lendemain de la fête du Pâtis, tout le monde s'est donné rendez-vous devant la mairie de la Chapelle Craonnaise pour les élections.



Puis, Joseph Hamme a dû nous quitter pour rejoindre la maison de retraite de Craon.

De nouveaux habitants sont prévus pour 2013 ...

Prévision 2013 :

L'élection du maire est repoussée à juin.

Une étude est en cours pour regrouper le hameau du Pâtis et celui des Hourdrières. Gaëlla reste donc le maire en attendant les nouvelles élections...

Tous les habitants du hameau du Pâtis et des Hourdrières vous offrent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2013 !

| | | |
|---|--|---|
| <p>JANVIER</p> <p>6 - Vœux de la Municipalité</p> <p>10 - A.G. Club du bon accueil</p> <p>1</p> | <p>FEVRIER</p> <p>2 - Repas des AFN</p> <p>7 - Après midi crêpes Club du bon accueil</p> <p>2</p> | <p>MARS</p> <p>10 - Repas du CCAS</p> <p>16 Théâtre Club du bon accueil</p> <p>3</p> |
| <p>AVRIL</p> <p>7 - Chasse aux œufs Autour des enfants</p> <p>7 - 8 Course du cœur pour le dons d'organes</p> <p>17 - AG autour des enfants</p> <p>20 - Fête de la bière Comité des fêtes</p> <p>4</p> | <p>MAI</p> <p>19 - Tournoi de foot familial ASCC Football</p> <p>5</p> | <p>JUIN</p> <p>6</p> |
| <p>JUILLET</p> <p>13 Concours de peinture Autours des enfants</p> <p>13 et 14 Fête communale Comité des Fêtes</p> <p>7</p> | <p>AOÛT</p> <p>8</p> | <p>SEPTEMBRE</p> <p>21 - Journée spéciale enfants Parents d'élèves des écoles</p> <p>9</p> |
| <p>OCTOBRE</p> <p>13 - Course & pied 8ème « Voie du musée »</p> <p>31 - Halloween Autours des enfants</p> <p>10</p> | <p>NOVEMBRE</p> <p>2 - Soirée Choucroute ASCC Football</p> <p>7- 8 Belote Tennis de table</p> <p>11</p> | <p>DECEMBRE</p> <p>12</p> |